

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 12 mai 2014 ne donne lieu à aucune remarque de la part des membres du Conseil, il est adopté à l'unanimité.

I - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (EVOLUTION DE LA MISE EN PLACE DE LA REFORME)

Cf. délibération du conseil municipal du 18/11/2013

Le conseil municipal dans sa séance du 18 novembre 2013 a décidé la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2014 conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et qui modifie à compter de la rentrée scolaire 2013 l'organisation des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré (réforme Vincent Peillon)

M. Benoît Hamon Ministre de l'Education Nationale a décidé d'assouplir ce décret.

Décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles du 1^{er} degré.

Circulaire 2014-063 du 9 mai 2014 modalités de mise en œuvre des expérimentations relatives à l'organisation du temps scolaire prévues par le décret du 7 mai 2014.

La commission des rythmes scolaires a donc travaillé sur une nouvelle organisation de la semaine scolaire en intégrant ces nouvelles possibilités.

Une consultation des parents a été lancée. Trois solutions leurs étaient proposées pour la mise en place des activités périscolaires :

- Solution n°1 : 45 minutes chaque soir (impossibilité de proposer des activités intéressantes et de qualité sur 45 minutes) correspondant au projet validé le 18/11/13.
- Solution n°2 : 2 fois 1h30
- Solution n°3 : 1 fois 3h00

Il ressort de cette consultation que les parents ont majoritairement choisi la solution n°3 qui consiste à regrouper les activités périscolaires sur une demi-journée dans la semaine.

Ce projet a été présenté au conseil d'école le mardi 4 juin dernier. Etaient présents, Monsieur Charlemein Inspecteur d'Académie de la circonscription, Monsieur Legavesne Psychologue scolaire, 4 enseignants, 3 délégués de parents et 2 représentants de la Mairie.

Après un vote de 7 voix contre et 4 voix pour, ce projet a reçu un avis défavorable de l'équipe pédagogique.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré décide à l'unanimité, malgré l'avis défavorable du conseil d'école, de présenter aux services académiques le projet d'expérimentation tel qu'il a été élaboré et reçu l'aval des Parents d'élèves.

II – CAMPAGNE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

La prochaine collecte pour le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Mme Brigitte Hautot a été nommé coordonnateur communal. Elle sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Il conviendra de nommer deux agents recenseurs (1 agent pour 250 logements).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents recenseurs. Ils seront nommés par arrêté dans le courant du mois de septembre 2014.
- Inscira au budget 2015 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête et en recettes la dotation forfaitaire de l'Etat.

III – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE PARENTS POUR DES ENFANTS INSCRITS AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GRAND COURONNE

Demande particulière d'une famille bouillaise qui a inscrit ses enfants à l'école de musique de Grand Couronne puisque la commune n'offre pas cette activité.

Actuellement 9 enfants sont concernés sur 2013/2014.

Frais annuels par enfant de l'ordre de 500€.

Pas de possibilité de conventionnement avec l'école de musique.

Possibilité de participation financière versée directement à l'école de musique pour faire diminuer les frais d'inscription.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents décide d'étudier la faisabilité et reporte sa décision lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Demande d'autorisation d'installer deux écrans pour diffuser les matchs de la coupe du Monde**, rue Magalon en façade de l'épicerie et Place du Bateau : cette demande émane de M. Boulma, épicier :
 - a. Une réunion s'est tenue le 16 mai dernier en Mairie ; Un arrêté sera établi avec les restrictions suivantes :
 - 1 autorisation valide uniquement les vendredis, samedis et dimanches entre 18h et 23h entre le 12 et le 26 juin ;
 - 2 autorisation exceptionnelle le mercredi 25 juin entre 21h et minuit à l'occasion du match Equateur – France ;
 - 3 contrôle du volume sonore dans un souci de respect du voisinage ;
 - 4 arrêté suspensif en cas de débordement ou problème engendrés par la diffusion des matchs ;
 - 5 réunion de bilan le 27 juin pour la suite à donner ;
 - 6 pas de possibilité d'extension de terrasse de l'épicerie et de la crêperie ;
 - b. Le conseil municipal après en avoir délibéré – 8 pour – 2 contre – 4 abstentions accède à la demande de Monsieur Boulma.
- 2) **Parcelle AD 238 appartenant aux Domaines** : cette parcelle d'une superficie de 1487 m² est cédée pour 1 € symbolique frais de notaire à la charge de la commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- 3) **Avis de France Domaine sur les parcelles bâties occupées par l'ex école Sainte Marie** : la valeur globale du bien est estimée à 165 000 € (193 m² utilisable et 83 m² habitable). Le conseil municipal se prononce par 12 voix pour et 2 voix contre pour continuer les démarches et demander à l'EPF le portage sur 5 ans.
- 4) **Elections Sénatoriales le dimanche 28 septembre 2014** : réunion du conseil municipal le vendredi 20 juin à 18h pour désigner 3 délégués et 3 suppléants ;
- 5) **Sinistre au cimetière suite à un violent orage le mercredi 21 mai 2014** : une partie du mur du cimetière s'est écroulée sur 4 tombes. Il a été procédé à un déblaiement des gravats. Dégâts à déplorer sur les ornements des pierres tombales. Les familles ont été prévenues. L'assurance ne couvrira pas ce sinistre. Monsieur Duquesne s'occupe des devis de réparation du mur.
- 6) **Délégués au Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande** : sont désignés M. Frédéric Thomas délégué titulaire et Mme Agnès Thomas Vidal déléguée suppléante. Cette décision annule et remplace celle du 8 avril 2014.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20H50